



PEINTURE BATIMENT BLANC MAT

CONDITIONNEMENT

Bidons de 5 et 15 litres

CERTIFICATION

Conforme aux normes CE
Émissions dans l'air intérieur :
A+ (très faibles émissions)
Conforme à la réglementation
européenne sur les COV :
- Limite UE (cat. A/a) : 30 g/L
- Ce produit contient $\leq$ 5 g/L
COV



CARACTÉRISTIQUES

Ce produit est destinée à toutes vos pièces d'habitation et hall à grande circulation. Les supports adéquats sont les enduits de préparation, le plâtre et ses dérivés, les menuiseries, les papiers peints, les anciennes peintures adhérentes et le fer recouvert d'un primaire antirouille.

PROPRIÉTÉS

- Sous couche intégrée
- Bon pouvoir couvrant
- Masque les imperfections
- Faible odeur

ASPECT DU FILM : Mat

LIANT : Résine acrylique

RENDEMENT : 8 à 12 m²/L en fonction du support à traiter.

BRILLANT SPECULAIRE : Inférieure à 5 sous 85° DENSITE

DENSITÉ : 1,54

CONSERVATION : 24 mois dans son emballage d'origine (non ouvert). À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité

TEINTES : Blanc

SÉCHAGE

(à 23°C, H.R. :50 %)

- Hors poussières : 20 min
- Sec : 30 min
- Recouvrable : 6 h

EXTRAIT SEC

En poids : 59 %.

En volume : 37 %.

RENDEMENT

8 à 12 m²/L en fonction du support à traiter.

MISE EN OEUVRE

La mise en oeuvre devra se faire conformément au DTU 59.1.

- Bien mélanger avant application.
- Sur fonds cohérents, appliquer deux couches.

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %.

DILUTION

Diluant : Eau Dilution brosse-rouleau : 0 à 3 %.
Dilution pistolet : 4 à 5 %.

PRÉPARATION

- Le fond doit être sec, propre et exempt de corps gras.
- Les anciennes peintures seront convenablement poncées et lessivées.
- Éliminer toutes les parties non adhérentes.
- Sur support pulvérulent, appliquer une sous couche adaptée. Les métaux ferreux seront recouverts d'un primaire antirouille après élimination de la rouille.

DÉCHETS

Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.

CONSEILS DE SÉCURITÉ

Consultez la fiche de données de sécurité.

